

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024**

Session ordinaire du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 6 mai 2024 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

A. Présences et ouverture de la séance

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 8 avril 2024
- 2) Séance extraordinaire du 30 avril 2024
- 3) Procès-verbal de correction des séances des 4 et 16 mars 2024

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Rapport d'activités financières sommaire au 30 avril 2024.
- 3) Modification de la date de tenue de la séance ordinaire du conseil municipal au mois d'août 2024 selon la réglementation municipale en vigueur.
- 4) *Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 2) – Rapport annuel 2023.*
- 5) Ressources humaines – Démission du directeur des travaux publics.
- 6) Nomination des personnes autorisées à faire faire des clés sécurisées – Mise à jour et abrogation de la résolution 2022-05-8256.
- 7) Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) – Ajustement salarial.
- 8) Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local : Projet du Centre communautaire Sawyerville, phase II – Modification de la résolution 2024-03-9410 pour autoriser la dépense par le Programme triennal d'immobilisation.

- 9) Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local : Projet de piste cyclable Sawyerville-Newport-Saint-Isidore-de-Clifton – Modification de la résolution 2024-03-9409 pour autoriser la dépense par le fonds de développement.
- 10) Terrain sur le chemin Saskia, secteur Birchton (lot 6 300 341) – Modification de la résolution numéro 2022-07-8361 relatif au délai de construction.
- 11) Maison de la culture John-Henry-Pope – Aide financière annuelle, sur présentation de facture.
- 12) Croix-Rouge canadienne, Québec – Contribution relative à l'entente de services aux personnes sinistrées pour la période 2024-2025.
- 13) Journal régional Le Haut-Saint-François – Demande de soutien par moyen de pression politique pour la distribution du journal.
- 14) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques relatifs à :
 - 14.1. l'implantation du réseau internet à l'intersection des chemins Jordan Hill et Wheeler;
 - 14.2. le soutien au service du greffe;
 - 14.3. le renouvellement de la convention collective des salariés syndiqués municipaux;
 - 14.4. divers dossiers généraux de représentation juridique.
- 15) Bouchard Matériaux inc. – Acquisition d'équipements relatifs au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.
- 16) Les carrières St-Dominique Ltée – Acquisition de blocs de béton relatif au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.
- 17) Chemtrade Chemicals Canada Ltd. – Approvisionnement en sulfate ferrique pour les étangs aérés du secteur Cookshire.
- 18) F.B. Expert inc. – Ameublement de bureau pour l'hôtel de ville.
- 19) Camions GlaboCam Estrie inc. – Paiement d'honoraires professionnels relatifs à l'entretien du camion Western numéro 67-16.
- 20) Gravière Bouchard – Approvisionnement de matériaux granulaires pour les chemins municipaux.
- 21) PG Solutions inc. – Paiement d'honoraires professionnels relatifs à l'implantation de puces électroniques pour la gestion des matières résiduelles.
- 22) Procamestrie (9142-7872 Québec inc.) – Paiement d'honoraires professionnels relatifs à l'entretien du véhicule numéro 29-07.
- 23) Raymond Chabot Grant Thornton – Paiement d'honoraires professionnels relatifs aux travaux d'audits financiers pour l'année 2023.
- 24) Réal Huot inc. – Acquisition d'équipements relatifs au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.
- 25) Tech-nic réseau conseil inc. – Acquisition d'équipements informatiques pour le service Incendie.
- 26) Texel Matériaux Techniques inc. – Frais relatifs au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.
- 27) Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc. – Paiement d'honoraires professionnels relatifs aux travaux de réparation et de nivelage de certains chemins municipaux.
- 28) Turco-Shank Construction – Paiement d'honoraires professionnels relatifs à divers travaux de rénovation de l'hôtel de ville.
- 29) Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Nomination de représentants au tournoi de golf annuel et paiement d'inscriptions.
- 30) Brandt – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation de la niveleuse (véhicule numéro 96-18).
- 31) Goliath – Acquisition d'équipements de signalisation routière pour les chemins municipaux.

G. Urbanisme et inspection

H. Développement communautaire, communications et loisirs

- 1) Service d'animation estivale (SAE) et de piscine – Embauches pour l'année 2024.
- 2) Reconnaissance de la Fête nationale du Québec, secteurs Cookshire, Johnville et Sawyerville – Autorisations d'activités en vertu du *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.
- 3) Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA Estrie) en collaboration avec Moisson Haut-Saint-François – Demande de location sans frais d'une salle.
- 4) Service d'animation estivale (SAE) – Sélection du logo.
- 5) *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* – Adoption des documents suivants :
 - 5.1. Description du poste du responsable de la protection des renseignements personnels;
 - 5.2. Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels;
 - 5.3. Lettre de nomination du responsable de la protection des renseignements personnels;
 - 5.4. Plan projet, afin de se conformer aux Lois sur la protection de la vie privée;
 - 5.5. Politique cadre de gouvernance concernant la protection des renseignements personnels;
 - 5.6. Procédure de gestion des incidents de confidentialité impliquant un renseignement personnel;
 - 5.7. Politique de protection des renseignements personnels des employés;
 - 5.8. Procédure de demande d'accès, de rectification et de traitement des plaintes concernant les renseignements personnels;
 - 5.9. Procédure relative à l'utilisation ou à la communication de renseignements personnels à des fins de sondage;
 - 5.10. Procédure relative à l'utilisation ou à la communication sans consentement de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques;
 - 5.11. Nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels;
 - 5.12. Termes et conditions relatifs à la nomination du responsable à la protection des renseignements personnels;
 - 5.13. Création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.
- 6) Expo Cookshire 2024 – Contributions durant l'activité.

I. Travaux publics

- 1) Recyc-Québec – Dépôt de l'avis de conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC Le Haut-Saint-François 2024-2031.
- 2) Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE) – Autorisation de signature de l'entente relative à l'Écocentre mobile à Cookshire-Eaton.
- 3) Ressources humaines – Fin de lien d'emploi d'un journalier saisonnier.
- 4) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un journalier conducteur.
- 5) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un journalier conducteur permanent saisonnier.
- 6) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un journalier permanent saisonnier

- 7) Ressources humaines – Embauche d'un journalier conducteur permanent saisonnier.
- 8) Appel d'offres pour l'approvisionnement en matériaux granulaires 2024 – Adjudication de contrat.

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Information - Séance de l'Agglomération le 13 mai 2024 à 19 h 30.
- 2) Jean-Pierre Bergeron - Acquisition d'un réservoir de 1000 litres de mousse pour des feux d'hydrocarbures.

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 353-2024 concernant la fermeture et l'abolition du chemin Winslow* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.
- 2) *Règlement numéro 354-2024 abrogeant le règlement numéro 233-2017 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.
- 3) *Règlement numéro 358-2024 décrétant des travaux d'implantation d'un réseau d'aqueduc au secteur Johnville et autorisant un emprunt de 11 100 000 \$, comprenant une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre des sous-volets 1.1 et 1.2 du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 au montant maximal de 7 678 478 \$* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.
- 4) *Règlement numéro 352-2024 amendant le règlement de zonage numéro 285-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* :
 - 4.1. Avis de motion;
 - 4.2. Adoption du projet de règlement;
 - 4.3. Délégation le pouvoir de fixer la consultation publique à la greffière adjointe et nomination de représentants.
- 5) *Règlement numéro 356-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* :
 - 5.1 Avis de motion;
 - 5.2 Adoption du projet de règlement;
 - 5.3 Délégation le pouvoir de fixer la consultation publique à la greffière adjointe et nomination de représentants.
- 6) *Règlement numéro 357-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* :
 - 6.1 Avis de motion;
 - 6.2 Adoption du projet de règlement;
 - 6.3 Délégation le pouvoir de fixer la consultation publique à la greffière adjointe et nomination de représentants.

M. Étude et adoption de règlements

N. Varia

- 1) Fraternité des 3 anneaux Eaton Valley Loge no. 60 – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble sis au 3, rue Principale Sud, secteur Sawyerville (lot 4 488 062).
- 2) Terrain municipal de jeux extérieurs, secteur Johnville, partagé avec l'école primaire Notre-Dame-de-la-Paix – Demande de soutien financier au programme « En Estrie, ça bouge », volet Activité physique, sportive et de plein air du Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-05-9551

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

1) Séance ordinaire du 8 avril 2024

Résolution 2024-05-9552

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Séance extraordinaire du 30 avril 2024

Résolution 2024-05-9553

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Procès-verbal de correction des séances des 4 et 16 mars 2024

Résolution 2024-05-9554

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la

conseillère Daphné Raymond et résolu que le procès-verbal de correction des procès-verbaux des séances des 4 et 16 mars 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Un citoyen signale au conseil municipal le travail des salariés de la voirie municipale qui aurait été inefficace pour les travaux sur la rue Plaisance. Il propose de procéder à l'achat d'une seule machinerie qui nécessiterait un salarié au lieu de quatre salariés.
- 2) Un citoyen signale la détérioration des chemins municipaux par le déneigement et le manque de gravier. Il indique que la Ville a deux niveleuses et doit malgré cela octroyer un contrat à un fournisseur externe pour exécuter les travaux. Le maire indique l'étendue des chemins municipaux à niveler.
- 3) Un citoyen demande un suivi quant aux services municipaux pouvant empêcher les fêtes de fin d'année scolaire sur un immeuble du secteur Johnville. Le maire indique que des procédures avec la Sûreté du Québec, les pompiers de la Ville et les obligations législatives sont en traitement pour contrôler ces activités.
- 4) Un citoyen demande que la limite de vitesse soit diminuée de 50 à 30 km/heure sur le chemin de Learned Plain, ce que le Conseil soumettra au comité Voirie pour son analyse et recommandation aux fins de décision par le conseil municipal.
- 5) Un citoyen signale avoir été mal informé et dirigé par une salariée quant aux deux récents règlements d'emprunt (barrage Sawyerville et garage Birchton). Il ajoute que du nivelage aurait été fait sur le chemin par le fournisseur externe de la Ville et que les services internes de la Ville aurait ensuite passé sur ce même chemin. Enfin, il questionne le directeur général sur le coût d'achat de la plus récente niveleuse en questionnant ses fonctions. Le maire répond aux questionnements et invite le citoyen à une rencontre pour obtenir des précisions.
- 6) Un citoyen demande que les roches sur le bord des chemins municipaux dans le secteur Sawyerville, dont le chemin Low Forest, soient ramassées malgré la vérification du directeur des Travaux publics. Une vérification aux services internes est transmise.

E. Correspondance

Résolution 2024-05-9555

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de déposer aux archives municipales la liste de correspondance du conseil municipal pour le mois d'avril 2024, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

1) Comptes du mois.

Résolution 2024-05-9556

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'approuver la liste des comptes à payer jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Rapport d'activités financières sommaire au 30 avril 2024.

Résolution 2024-05-9557

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de déposer aux archives municipales le rapport d'activités financières sommaire de la Ville de Cookshire-Eaton au 30 avril 2024, tel que préparé par la trésorière et recommandé par le comité des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Modification de la date de tenue de la séance ordinaire du conseil municipal au mois d'août 2024 selon la réglementation municipale en vigueur.

Résolution 2024-05-9558

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de modifier la date de la tenue de la séance ordinaire prévue le 12 août 2024 au 5 août 2024, conformément au *Règlement numéro 87-2007 concernant la régie interne des séances du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton* et à sa modification par le *Règlement numéro 104-200*.

La modification au site internet de la Ville et un avis public seront effectués pour en informer la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) *Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002, r. 2) – Rapport annuel 2023.

Résolution 2024-05-9559

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'accepter et de déposer aux archives

municipales le rapport pour l'année 2023 relatif *Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002, r. 2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Ressources humaines – Démission du directeur des travaux publics.

Résolution 2024-05-9560

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a informé la direction qu'il quittera ses fonctions à compter du 2 mai 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le conseil municipal remercie le salarié pour l'excellent travail effectué durant ses années de service pour la Ville de Cookshire-Eaton et lui adresse ses meilleurs vœux de succès pour ses prochains défis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Nomination des personnes autorisées à faire faire des clés sécurisées – Mise à jour et abrogation de la résolution 2022-05-8256.

Résolution 2024-05-9561

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics doit, selon les besoins, obtenir des clés sécurisées des propriétés municipales;

CONSIDÉRANT que les personnes autorisées pour la création de ces clés doivent être dûment autorisées par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser les personnes suivantes à demander la création de clés sécurisées, à savoir :

- Martin Tremblay, directeur général;
- René Lavigne, directeur du bureau de projets;
- Monsieur Christian Couture du service des travaux publics.

La présente résolution abroge la résolution numéro 2022-05-8256 et toutes précédentes abrogations et modifications afférentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) – Ajustement salarial.

Résolution 2024-05-9562

CONSIDÉRANT la demande d'ajustement salarial du responsable des opérations et préposé aux permis et à l'immatriculation de la succursale Cookshire de la Société d'assurance automobile du Québec (ci-après nommée « SAAQ Cookshire »);

CONSIDÉRANT l'ajustement annuel prévu aux modalités d'embauche du responsable de la SAAQ Cookshire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

D'autoriser un ajustement salarial au responsable de la SAAQ Cookshire pour l'année 2023, correspondant à l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour cette année;

D'autoriser un ajustement salarial au responsable de la SAAQ Cookshire pour l'année 2024 de 6,42 %, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024;

DE dispenser l'ajustement autorisé par les présentes de toute autre indexation pour les années 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local : Projet du Centre communautaire Sawyerville, phase II – Modification de la résolution 2024-03-9410 pour autoriser la dépense par le Programme triennal d'immobilisation.

Résolution 2024-05-9563

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de modifier la résolution numéro 2024-03-9410 concernant le projet du Centre communautaire Sawyerville, phase II, déposé au programme du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local, afin d'abroger son dernier paragraphe et le remplacer par les deux paragraphes suivants :

« QUE le financement de la municipalité soit payé par le Programme triennal d'immobilisation (PTI) de la Ville de Cookshire-Eaton, tel qu'adopté au budget annuel;

QUE la directrice générale adjointe, madame France Drumont, soit autorisée à signer le protocole d'entente du financement relatif à ce projet pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local : Projet de piste cyclable Sawyerville-Newport-Saint-Isidore-de-Clifton – Modification de la résolution 2024-03-9409 pour autoriser la dépense par le fonds de développement.

Résolution 2024-05-9564

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de modifier la résolution numéro 2024-03-9409 concernant le projet de piste cyclable Sawyerville-Newport-Saint-Isidore-de-Clifton déposé au programme Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local, afin d'abroger son dernier paragraphe et le remplacer par les deux paragraphes suivants :

« QUE le financement de la municipalité soit payé par le fonds de développement de la Ville de Cookshire-Eaton, selon le *Règlement numéro 334-2023 relatif à la création d'une réserve financière pour le développement*;

QUE la directrice générale adjointe, madame France Drumont, soit autorisée à signer le protocole d'entente du financement relatif à ce projet pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Terrain sur le chemin Saskia, secteur Birchton (lot 6 300 341) – Modification de la résolution numéro 2022-07-8361 relatif au délai de construction.

Résolution 2024-05-9565

CONSIDÉRANT la vente du terrain municipal situé sur le chemin Saskia, secteur Birchton (lot 6 300 341) selon la résolution numéro 2022-07-8361 datée du 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT l'engagement des acquéreurs à construire une résidence sur le terrain dans un délai de 24 mois suivant la signature de l'acte d'achat et à défaut de le céder à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs n'ont pas encore construit d'immeuble et désirent vendre cette propriété à un tiers;

CONSIDÉRANT QUE le tiers désire s'engager à y construire une résidence en demandant une prolongation du délai de construction prescrit pour cet immeuble;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et est résolu :

QUE soit autorisée la cession demandée;

QUE soit transmis les engagements fixés selon la résolution numéro 2022-07-8361 au tiers et nouvel acquéreur;

QUE soit prolongé au 30 septembre 2025 la date limite de construction d'une résidence sur ce terrain (lot 6 300 341).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Maison de la culture John-Henry-Pope – Aide financière annuelle, sur présentation de facture.

Résolution 2024-05-9566

CONSIDÉRANT l'aide financière annuelle allouée au Comité Cœur villageois de Cookshire-Eaton sur présentation de factures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 19 198,00 \$ (taxes incluses) au Comité Cœur villageois relativement à diverses activités culturelles pour la saison estivale 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Croix-Rouge canadienne, Québec – Contribution relative à l'entente de services aux personnes sinistrées pour la période 2024-2025.

Résolution 2024-05-9567 – Autorisation de signature de l'entente services aux sinistrés, Société canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix- Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a autorisé la signature d'une entente annuelle avec la Croix-Rouge se terminant le 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Cookshire-Eaton et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville est fixé à 0.20 \$ par habitant, soit un montant de 1 093,60 \$ (non taxable), pour une période de juillet 2024 à juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le maire et le directeur général de la Ville de Cookshire-Eaton à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de juillet 2024 à juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Journal régional Le Haut-Saint-François – Demande de soutien par moyen de pression politique pour la distribution du journal.

Résolution 2024-05-9568

CONSIDÉRANT QUE les médias locaux sont bien ancrés dans leur milieu, et ce, depuis plusieurs décennies et qu'ils agissent comme pilier de la démocratie locale et du sentiment d'appartenance propre à chaque communauté;

CONSIDÉRANT QUE les médias locaux représentent des sources d'information importantes pour la population en permettant de transmettre d'une manière vulgarisée et accessible des explications sur des sujets variés liés à l'actualité, à la politique municipale et à la vie de quartier, ainsi qu'en regard des services et des activités offerts sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les médias locaux traversent une crise sans précédent menaçant leur survie, notamment en raison de la chute brutale de leurs revenus publicitaires;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs journaux hebdomadaires régionaux et locaux n'auront plus de réseau de distribution accessible à un coût raisonnable avec la fin annoncée du Publisac, partout au Québec, au printemps 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Journal régional Le Haut-Saint-François est une source d'information importante pour les citoyennes et les citoyens de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT QUE le Journal régional Le Haut-Saint-François est le média local de la MRC du Haut-Saint-François et qu'il cessera d'être distribué dans le Publisac;

CONSIDÉRANT QUE l'une des options actuelles, soit la distribution par Postes Canada à un taux dit « préférentiel », ne s'avère pas une solution viable pour les journaux régionaux et locaux, considérant que le coût de distribution représenterait de trois à quatre fois le tarif du Publisac, en plus d'entraîner une autre chute de revenus en conséquence de la diminution du tirage;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada est une société d'État fédérale qui peut jouer un rôle social important à ce titre;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, à titre de gouvernements de proximité, ont une responsabilité sociale de soutenir les médias locaux et de contribuer à leur rayonnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande au gouvernement fédéral d'assurer de Postes Canada que la société d'État distribue les journaux hebdomadaires régionaux et locaux en format papier directement chez les citoyens, et ce, à coût nul pour les médias, en compensant la société d'État à même le budget fédéral si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques relatifs à :

14.1. l'implantation du réseau internet à l'intersection des chemins Jordan Hill et Wheeler;

Résolution 2024-05-9569

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 763,23 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. concernant l'implantation du réseau internet à l'intersection des chemins Jordan Hill et Wheeler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2. le soutien au service du greffe;

Résolution 2024-05-9570

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 208,23 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. concernant le soutien au service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3. le renouvellement de la convention collective des salariés syndiqués municipaux;

Résolution 2024-05-9571

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 4 115,82 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. concernant le renouvellement de la convention collective des salariés syndiqués municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4. divers dossiers généraux de représentation juridique.

Résolution 2024-05-9572

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 326,74 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. concernant divers dossiers généraux de représentation juridique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Bouchard Matériaux inc. – Acquisition d'équipements relatifs au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.

Résolution 2024-05-9573

Il est proposé le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement de 6 255,11 \$ (taxes incluses) à Bouchard Matériaux inc. concernant l'acquisition d'équipements relatifs au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Les carrières St-Dominique Ltée – Acquisition de blocs de béton relatif au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.

Résolution 2024-05-9574

Il est proposé le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement de 17 257,75 \$ (taxes incluses) à Les carrières St-Dominique Ltée concernant l'acquisition de blocs de béton relatif au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Chemtrade Chemicals Canada Ltd. – Approvisionnement en sulfate ferrique pour les étangs aérés du secteur Cookshire.

Résolution 2024-05-9575

Il est proposé la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement de 6 059,18 \$ (taxes incluses) à Chemtrade Chemicals Canada Ltd. concernant l'approvisionnement en sulfate ferrique pour les étangs aérés du secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) F.B. Expert inc. – Ameublement de bureau pour l'hôtel de ville.

Résolution 2024-05-9576

Il est proposé le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement de 3 099,67 \$ (taxes incluses) à F.B. Expert inc. concernant l'acquisition d'ameublement de bureau pour la papeterie de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19) Camions GlaboCam Estrie inc. – Paiement d'honoraires professionnels relatifs à l'entretien du camion Western numéro 67-16.

Résolution 2024-05-9577

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 20 709,57 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Camions GlaboCam Estrie inc. relatifs à l'entretien du camion Western numéro 67-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20) Gravière Bouchard – Approvisionnement de matériaux granulaires pour les chemins municipaux.

Résolution 2024-05-9578

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 26 397,80 \$ (taxes incluses) à Gravière Bouchard inc. concernant l'approvisionnement en matériaux granulaires pour les chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21) PG Solutions inc. – Paiement d'honoraires professionnels relatifs à l'implantation de puces électroniques pour la gestion des matières résiduelles.

Résolution 2024-05-9579

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement au montant de 12 945,04 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de PG Solutions inc. relatifs à l'implantation de puces électroniques pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22) Procamestrie (9142-7872 Québec inc.) – Paiement d'honoraires professionnels relatifs à l'entretien du véhicule numéro 29-07.

Résolution 2024-05-9580

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 7 348,84 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Procamestrie (9142-7872 Québec inc.) relatifs à l'entretien du véhicule GMC 6 roues numéro 29-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23) Raymond Chabot Grant Thornton – Paiement d'honoraires professionnels relatifs aux travaux d'audits financiers pour l'année 2023.

Résolution 2024-05-9581

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 323,63 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Raymond Chabot Grant Thornton concernant la mission d'audit pour l'exercice terminant le 31 décembre 2023 et divers travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24) Réal Huot inc. – Acquisition d'équipements relatifs au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.

Résolution 2024-05-9582

Il est proposé le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement de 21 263,75 \$ (taxes incluses) à Réal Huot inc. concernant l'acquisition d'équipements relatifs au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25) Tech-nic réseau conseil inc. – Acquisition d'équipements informatiques pour le service Incendie.

Résolution 2024-05-9583

Il est proposé le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement de 14 410,88 \$ (taxes incluses) à Tech-nic réseau conseil inc. concernant l'acquisition d'équipements informatiques pour le service Incendie, sujet à l'approbation du Conseil de l'Agglomération de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26) Texel Matériaux Techniques inc. – Frais relatifs au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.

Résolution 2024-05-9584

Il est proposé la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement de 6 977,89 \$ (taxes incluses) à Texel Matériaux Techniques inc. concernant de l'approvisionnement en géotextiles pour le lit de séchage de la station d'épuration du secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27) Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc. – Paiement d'honoraires professionnels relatifs aux travaux de réparation et de nivelage de certains chemins municipaux.

Résolution 2024-05-9585

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 7 967,77 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc. relatifs aux travaux de réparation et de nivelage de certains chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28) Turco-Shank Construction – Paiement d'honoraires professionnels relatifs à divers travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Résolution 2024-05-9586

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 7 358,84 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Turco-Shank Construction relatifs à divers travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29) Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Nomination de représentants au tournoi de golf annuel et paiement d'inscriptions.

Résolution 2024-05-9587

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE soit autorisé le paiement au montant de 551,88 \$ (taxes incluses) pour l'inscription de représentants de la Ville de Cookshire-Eaton au tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François;

QUE soient nommés pour représenter la municipalité lors de cet événement : le conseiller Marcel Charpentier, le conseiller Jean-Marc Dickenson et la conseillère Josée Pérusse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30) Brandt – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation de la niveleuse (véhicule numéro 96-18).

Résolution 2024-05-9588

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 177,76 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Brandt relatifs à la réparation de la niveleuse (véhicule numéro 96-18).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31) Goliath – Acquisition d'équipements de signalisation routière pour les chemins municipaux.

Résolution 2024-05-9589

Il est proposé le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement de 7 796,59 \$ (taxes incluses) à Goliath concernant l'acquisition d'équipements de signalisation routière pour les chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Urbanisme et inspection

Aucun élément.

H. Développement communautaire, communications et loisirs

1) Service d'animation estivale (SAE) et de piscine – Embauches pour l'année 2024.

Résolution 2024-05-9590

CONSIDÉRANT l'offre d'un service d'animation estivale (ci-après nommé « SAE ») en été 2024 pour les résidents et non-résidents sur le territoire de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT l'affichage d'offres d'emplois pour ce service;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale adjointe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

D'embaucher les ressources humaines nécessaires au SAE pour l'année 2024 comme suit :

Fonction	Numéro du salarié	Entrée en fonction
Coordonnateur(trice)	SAE-LENSAC	2024-04-22
Superviseur(e)	SAE-ROYALY	2024-04-15
Éducateur(trice) spécialisé(e) (TES)	SAE-FOREME	2024-04-15
Accompagnateur(trice) (TES)	SAE-SYLASH	2024-04-24
Animateur(e)s	SAE-MARAL	2024-04-15
	SAE-LAVARI	2024-04-15
	SAE-TREUR	2024-04-15
	SAE-GOSJAD	2024-04-15
	SAE-QUIJES	2024-04-15
	SAE-BOUJUL	2024-04-15
	SAE-PERJUS	2024-04-15
	SAE-GAGLIL	2024-04-15
	SAE-POUMEG	2024-04-15
	SAE-LABOCE	2024-04-15
	SAE-PLAALI	2024-04-15
	SAE-POUANA	2024-04-15
	SAE-BAIMAI	2024-04-15
	SAE-SYLASH	2024-04-15 au 2024-04-23
Sauveteur(se) de piscine	PI-VALLEA	2024-04-15
Aides-sauveteur(se)s de piscine	PI-VALROM	2024-04-15
	PI-GRANAT	2024-04-15

DE permettre que le nombre de salariés varie selon le nombre d'inscriptions;

D'accepter la recommandation de la grille salariale applicable à chaque fonction pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Reconnaissance de la Fête nationale du Québec, secteurs Cookshire, Johnville et Sawyerville – Autorisations d'activités en vertu du *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

Résolution 2024-05-9591 – Reconnaissance 2024 de la Fête nationale du Québec (Saint-Jean-Baptiste)

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la population de la Ville de Cookshire-Eaton souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2024-05-9592 – Fête nationale du Québec 2024 (Saint-Jean-Baptiste)

CONSIDÉRANT QUE le Comité Loisirs Cookshire inc. demande l'autorisation pour la tenue d'une activité pour la Fête nationale du Québec le **24 juin 2024 au Parc Castonguay**, situé au 75 rue Castonguay, secteur Cookshire, en conformité avec le *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Loisirs Johnville demande l'autorisation pour la tenue d'une activité pour la Fête nationale du Québec le **23 juin 2024 au centre communautaire du secteur Johnville**, situé au 62, chemin Jordan Hill, en conformité avec le *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Loisirs Sawyerville demande l'autorisation pour la tenue d'une activité pour la Fête nationale du Québec le **23 juin 2024 au terrain de balle du secteur Sawyerville**, situé au 70, chemin Randboro,

en conformité avec le *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise, selon les dispositions du *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton*, la tenue des activités demandées respectivement par les trois comités de Loisirs sectoriels (Cookshire, Johnville et Sawyerville) pour l'édition 2024 de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA Estrie) en collaboration avec Moisson Haut-Saint-François – Demande de location sans frais d'une salle.

Résolution 2024-05-9593

CONSIDÉRANT QUE la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA Estrie), en collaboration avec l'organisme Moisson Haut-Saint-François, demande l'autorisation d'utiliser sans frais une salle municipale en cours d'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à offrir une clinique de vaccination gratuite aux gardiens de chats et de chiens vivant dans une situation de vulnérabilité et précarité financière;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de Cookshire-Eaton pourront bénéficier de cette activité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation sans frais d'une salle municipale par la SPA Estrie au courant de l'année 2024, afin de tenir sa clinique de vaccination gratuite de chats et de chiens pour les gardiens d'animaux vivant sur le territoire du Haut-Saint-François dans une situation de vulnérabilité et de précarité financière;

QUE dépôt remboursable de 500 \$ soit exigé conformément à la *Politique de location de salles et d'infrastructures municipales*;

QUE la directrice générale adjointe soit autorisée à signer le protocole d'entente avec la SPA Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Service d'animation estivale (SAE) – Sélection du logo.

Résolution 2024-05-9594

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de sélectionner le logo numéro 6 de la proposition de la directrice générale adjointe afin représenter le service d'animation estivale (SAE) de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection*

des renseignements personnels – Adoption des documents suivants :

- 5.1. Description du poste du responsable de la protection des renseignements personnels;

Résolution 2024-05-9595

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le document intitulé « Description du poste du responsable de la protection des renseignements personnels » de la Ville de Cookshire-Eaton, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5.2. Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels;

Résolution 2024-05-9596

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le document intitulé « Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels » de la Ville de Cookshire-Eaton, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5.3. Lettre de nomination du responsable de la protection des renseignements personnels;

Résolution 2024-05-9597

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le document intitulé « Lettre de nomination du responsable de la protection des renseignements personnels » de la Ville de Cookshire-Eaton, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, désignant le directeur général comme responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP) et autorisant le maire à le signer pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5.4. Plan projet, afin de se conformer aux Lois sur la protection de la vie privée;

Résolution 2024-05-9598

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le document intitulé « Plan de projet pour se conformer aux Lois sur la protection de la vie privée » de la Ville de Cookshire-Eaton, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5.5. Politique cadre de gouvernance concernant la protection des renseignements personnels;

- 5.6. Procédure de gestion des incidents de confidentialité impliquant un renseignement personnel;

- 5.7. Politique de protection des renseignements personnels des employés;
- 5.8. Procédure de demande d'accès, de rectification et de traitement des plaintes concernant les renseignements personnels;
- 5.9. Procédure relative à l'utilisation ou à la communication de renseignements personnels à des fins de sondage;
- 5.10. Procédure relative à l'utilisation ou à la communication sans consentement de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques;

Résolution 2024-05-9604 – Adoption de politiques visant la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton (ci-après nommée la « Ville ») implante actuellement un programme de gouvernance de l'information afin de lui permettre de se conformer aux exigences de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (ci-après nommée la « Loi 25 ») qui a été sanctionnée et en conséquence, a modifié substantiellement les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après nommée la « Loi sur l'accès ») et des différentes lois sur la vie privée qui s'appliquent à la Ville et aussi lui permettre de se conformer à ses nouvelles obligations contractuelles en matière de l'accès à l'information, la sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès demande à la Ville de se doter de règles de gouvernance, de politiques et de pratiques visant la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a approuvé ces politiques et procédures;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux lois applicables, le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (ci-après nommé le « Comité ») désire que la Ville approuve et adopte plusieurs politiques et procédures en matière de protection des renseignements personnels conformes aux modifications législatives apportées à la Loi sur l'accès par la Loi 25;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de leur examen approfondi, le Comité approuve l'adoption et la mise en œuvre de ses politiques et procédures au sein de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

1. QUE les documents, politiques et procédures suivantes soient adoptés par la Ville :
 - a) Politique cadre de gouvernance concernant la protection des renseignements personnels;
 - b) Politique de protection des renseignements personnels des employés;
 - c) Procédure de gestion des incidents de confidentialité impliquant un renseignement personnel;

- d) Procédure de demande d'accès, de rectification et de traitement des plaintes concernant les renseignements personnels;
 - e) Procédure relative à l'utilisation ou à la communication de renseignements personnels à des fins de sondage;
 - f) Procédure de transfert de renseignements personnels hors Québec;
 - g) Procédure relative à l'utilisation ou à la communication sans consentement de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques;
 - h) Politique de sécurité;
 - i) Politique d'anonymisation et de dépersonnalisation;
 - j) Procédure concernant l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée;
 - k) Gabarit de rapport – évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.
2. QUE les politiques suivantes soient adoptées par la Ville, publiées sur son site Internet et diffusées par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées :
- a) Politique de confidentialité;
 - b) Politique de gouvernance et de gestion des renseignements personnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. Nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels;

Résolution 2024-05-9605 – Nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (ci-après nommée la « Loi 25 ») a été sanctionnée et en conséquence, a modifié substantiellement les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après nommée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la Loi 25 est de mieux protéger les renseignements personnels que les entreprises privées et les organismes publics détiennent;

CONSIDÉRANT QUE depuis septembre 2022, la Loi 25 prévoit que les entreprises et les organismes publics devront désigner un Responsable de la protection des renseignements personnels (ci-après nommé « RPRP »);

CONSIDÉRANT QUE la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public (ci-après nommé « Organisme ») est celle qui doit exercer la fonction du RPRP, quoique ces fonctions peuvent être déléguées par écrit à quelqu'un d'autre;

CONSIDÉRANT QUE le rôle du RPRP est de diriger la gouvernance des renseignements personnels au sein de l'Organisme en conseillant, formant, documentant et contrôlant tous les aspects couvrant la protection des renseignements personnels au sein de l'Organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton (ci-après nommée la « Ville ») désire nommer un RPRP afin de lui permettre de se conformer à cette nouvelle obligation en matière de protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QU'il est jugé opportun qu'un RPRP soit nommé aux fins d'exercer toutes les fonctions décrites au sein du document intitulé « Lettre de nomination du responsable à la protection des renseignements personnels » soumis au conseil municipal (ci-après nommé le « Conseil ») pour fins d'approbation;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « Description du poste de responsable de la protection des renseignements personnels » soumis au Conseil pour fins d'approbation fût approuvé ce jour;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

3. QUE le maire de la Ville soit, et il est par les présentes, autorisé à signer le document intitulé « Description du poste de responsable de la protection des renseignements personnels » afin de donner effet aux présentes;
4. QUE la personne suivante soit et elle est, par les présentes, désignée RPRP jusqu'à sa démission, ou plus tôt si les membres du Conseil municipal décident de le destituer de ses fonctions comme RPRP :

Directeur général

5. QUE le projet du document intitulé « Lettre de nomination du responsable de la protection des renseignements personnels » accompagné du document intitulé « Termes et conditions relatifs à la nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels » et qui ont été soumis au Conseil pour fins d'approbation soient, et ils sont par les présentes, approuvés;
6. QUE la personne ayant la plus haute autorité de la Ville, le maire, soit, et il est par les présentes, autorisé à signer le document intitulé « Lettre de nomination du responsable de la protection des renseignements personnels » afin de donner effet aux présentes;
7. QUE le directeur général de la Ville fasse, si besoin il y a, toutes les entrées nécessaires aux registres de la Ville et sur la *Politique de confidentialité* apparaissant sur le site Internet de la Ville aux fins de donner effet aux présentes;
8. QUE tout dirigeant de la Ville soit, et il est par les présentes, autorisé à signer tout document, poser tout geste et faire toute chose nécessaire ou simplement utile, à son entière discrétion, afin de donner effet aux présents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. Termes et conditions relatifs à la nomination du responsable à la protection des renseignements personnels;

Résolution 2024-05-9606

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le document intitulé « Termes et

conditions relatifs à la nomination du responsable à la protection des renseignements personnels » de la Ville de Cookshire-Eaton, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. Création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Résolution 2024-05-9607 – Création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE les règlements de la Ville de Cookshire-Eaton (ci-après nommée l'« Organisme ») permettent au conseil municipal (ci-après nommé le « Conseil ») de créer tout comité nécessaire à la gestion de ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme désire implanter un programme de gouvernance de l'information afin de lui permettre de se conformer aux exigences de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (ci-après nommée la « Loi 25 ») qui a été sanctionnée et en conséquence, a modifié substantiellement les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après nommée la « Loi sur l'accès ») et des différentes lois sur la vie privée qui s'appliquent à l'Organisme et aussi lui permettre de se conformer à ses nouvelles obligations contractuelles en matière de l'accès à l'information, la sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QU'il est jugé opportun qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels soit créé au sein de l'Organisme aux fins d'exercer tous les pouvoirs décrits au sein des présentes résolutions, sauf les actes que, en vertu de la loi, les membres au Conseil doivent eux-mêmes accomplir, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux lois applicables, le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels relève du poste de directeur général, étant responsable d'établir la composition et le mandat du comité, ainsi que le bon fonctionnement de celui-ci, notamment en s'assurant que des séances ont lieu régulièrement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

1. QU'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (ci-après nommé le « Comité ») composé de plusieurs membres soit et il est, par les présentes, constitué dans le but de :
 - faire progresser le programme de gouvernance de l'information de l'Organisme et d'assurer la mise en place de mécanismes de gouvernance efficaces (politiques, processus, systèmes et pratiques) à chacune des étapes du cycle de vie de l'information au sein de l'Organisme;
 - assurer la sécurité des technologies de l'information utilisées dans le cadre des opérations de l'Organisme ainsi que les meilleures pratiques liées à l'utilisation de ces technologies le tout, dans le respect de la tolérance au risque opérationnel établie par l'Organisme et

- mettre en place des mesures favorisant les pratiques de gestion intégrée des documents et de sécurité de l'information qui seront adoptées par l'Organisme afin d'assurer la conformité aux lois, politiques et règlements applicables à l'Organisme, de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information et la protection des renseignements personnels, le respect du plan de classification et le calendrier de conservation de l'information et la sécurité de l'information tout au long du cycle de vie des documents;
2. QUE les personnes suivantes soient et elles sont, par les présentes, désignées membres du Comité jusqu'à la prochaine assemblée annuelle de l'Organisme, ou plus tôt si les membres au Conseil décident de destituer de leurs fonctions les membres du Comité :

Directeur général
Directrice générale adjointe
Greffière-adjointe

3. QUE les pouvoirs du Comité soient ceux indiqués ci-après :
- Définir, améliorer, appuyer et superviser la mise en œuvre des politiques, procédures, systèmes, pratiques et normes de gouvernance de l'information;
 - Promouvoir l'uniformité de la gouvernance de l'information au sein de l'Organisme, et l'uniformité des normes à chacune des étapes du cycle de vie de l'information;
 - Fournir une orientation et des conseils (selon les besoins) relativement à la gouvernance de l'information, et en assurer la coordination et la supervision;
 - Assurer une surveillance stratégique des technologies de l'information et des données informatiques et matérielles de l'Organisme;
 - Définir les bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité, de fiabilité et d'accès aux technologies de l'information et aux documents à chacune des étapes du cycle de vie de l'information;
 - Embaucher, au besoin, des conseillers indépendants ou d'autres consultants afin de l'aider à s'acquitter de ses tâches, de même qu'à établir leurs honoraires et à les payer;
 - Déterminer et mettre à jour la catégorisation des actifs informationnels et voir à intégrer cette catégorisation avec les évaluations de risques et de conformité, conduites par les différentes unités d'affaires de l'Organisme;
 - Définir les bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité, de fiabilité et d'accès aux documents à chacune des étapes du cycle de vie de l'information;
 - Fournir une orientation et des conseils (selon les besoins) relativement à la gestion documentaire et en assurer la coordination et la supervision.
4. QUE les rôles et responsabilités des membres du Comité soient ceux indiqués ci-après :
- Offrir un point de vue organisationnel pointu et équilibré sur les questions liées à la gouvernance de l'information en lien avec les objectifs de l'Organisme;
 - Encourager l'établissement de solides réseaux internes et sensibiliser les responsables des activités de traitements et échanger activement avec eux (selon les besoins), et maintenir un dialogue avec les acteurs des différentes directions afin de communiquer l'information et de recueillir diverses perspectives;

- Agir à titre de champion du Conseil en regard de la gouvernance de l'information et des échanges avec les parties prenantes du programme de gouvernance;
- Déterminer les priorités en matière de gouvernance de l'information, concevoir un plan d'action annuel en fonction de ces priorités et faire approuver le plan par le Conseil;
- Suivre les progrès réalisés par rapport au plan d'action;
- Communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels afin d'assurer le succès du programme de gouvernance de l'information et la correspondance des priorités et l'uniformité de l'exécution;
- Fournir une orientation et des conseils pour l'élaboration des politiques, processus, systèmes et pratiques de gouvernance de l'information. Les politiques d'importance pour l'ensemble de l'Organisme seront soumises à l'approbation du Conseil;
- Fournir une orientation et des conseils pour l'élaboration, la tenue à jour, l'adoption et le respect des politiques, pratiques et normes de gouvernance de l'information;
- Fournir une orientation et des conseils pour l'élaboration et l'exécution de la formation sur les politiques, processus, systèmes et pratiques de gouvernance de l'information;
- Fournir une orientation et des conseils relativement aux outils technologiques et logiciels nécessaires à la gouvernance de l'information;
- Superviser le contrôle des processus, systèmes et pratiques de gouvernance de l'information à l'échelle de l'Organisme afin d'en assurer la conformité;
- Définir les points de contrôle et d'évaluation des politiques et des processus;
- Rendre un avis et suggérer des mesures de protection sur tout projet d'acquisition, de développement et de refonte de système d'information, incluant la vidéosurveillance et l'instauration d'une nouvelle technologie;
- Planifier et assurer la réalisation des activités de formation pour le personnel de l'Organisme;
- Promouvoir les orientations, les directives et les décisions formulées par la Commission d'accès à l'information;
- Établir les structures et les stratégies pour gérer, identifier, évaluer et assurer le suivi des risques et des exigences en matière de technologies de l'information, y compris l'atténuation des risques relatifs aux données et à la cybersécurité, les stratégies de prévention quant à la perte de données et les améliorations notables apportées, le tout conformément au cadre de gestion des risques approuvé;
- Mettre en place des mesures et des plans d'action pour résoudre les problèmes et de lacunes quant au matériel informatique et gérer l'état d'avancement de ces mesures et de ces plans;
- Établir des indicateurs de rendement clés qui dépassent le niveau de tolérance et analyser les résultats et les mesures prises pour réduire les risques en-deçà du niveau de tolérance;
- Tester l'efficacité des programmes en matière de continuité des opérations, de reprise après sinistre, de gestion des sauvegardes et de gestion de crise, et l'évaluation par la direction des risques liés aux technologies de l'information;
- Réaliser des mises à jour périodiques sur les risques liés à la cybersécurité et les risques émergents connexes;
- Revoir les conclusions de toutes les évaluations indépendantes du cadre de gestion des risques opérationnels effectuées périodiquement;
- Assurer le suivi de l'application de pratiques de gestion intégrée des documents et de sécurité de l'information;

- Favoriser une culture de collaboration et de partage sécurisé de l'information en interne comme en externe;
 - Développer de bonnes pratiques de gestion s'appliquant à l'ensemble des documents d'une direction;
 - Maintenir un logiciel de gestion documentaire permettant de capturer l'information afin d'assurer l'enregistrement de tout document numérique dans un espace sécurisé avec les métadonnées requises pour en assurer un repérage facile et une gestion efficace en conformité avec le plan de classification et le calendrier de conservation;
 - Gérer la gestion des accès aux documents physiques et numériques;
 - Assurer l'archivage des documents inactifs de chacune des directions au sein d'une voûte numérique pérenne afin d'assurer la conservation sécurisée des documents jusqu'à la fin de leur période de rétention obligatoire en vertu des lois applicables;
 - Garantir la destruction sécurisée des documents à la fin de leur période de rétention obligatoire en vertu des lois applicables.
5. QUE l'élaboration des politiques relatives à la protection des renseignements personnels et de la sécurité demeure la responsabilité du responsable de la protection des renseignements personnels;
6. QUE le Comité rende compte régulièrement au Conseil, par l'intermédiaire du responsable de la protection des renseignements personnels;
7. QUE, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par le Comité, le quorum aux assemblées des membres du Comité de gouvernance soit fixé à une majorité des membres en fonction;
8. QUE tout dirigeant de l'Organisme soit, et il est par les présentes, autorisé à signer tout document, poser tout geste et faire toute chose nécessaire ou simplement utile, à son entière discrétion, afin de donner effet aux présentes résolutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Expo Cookshire 2024 – Contributions durant l'activité.

Résolution 2024-05-9608

CONSIDÉRANT que l'édition 2024 de l'Expo Cookshire se tiendra du 15 au 18 août 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la municipalité autorise l'activité, selon les dispositions *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

QUE la municipalité accorde une commandite pour cette édition de l'Expo Cookshire en conformité avec la *Politique sur les dons et les commandites*;

QUE cette commandite, estimée à 3 000 \$, soit offerte comme suit : collecte des ordures, collecte sélective et vidange des fosses septiques;

QUE le conseil accepte que deux pompiers / premiers répondants soient présents lors de l'activité et que ce service est estimé à une commandite supplémentaire d'une valeur de 1 400 \$;

QUE l'abat-poussière soit fourni sur demande au prix coûtant;

QUE l'installation de la signalisation par le ministère des Transport soit de la responsabilité de l'Expo Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Recyc-Québec – Dépôt de l'avis de conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC Le Haut-Saint-François 2024-2031.

Résolution 2024-05-9609

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de déposer aux archives municipales l'avis de conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC Le Haut-Saint-François 2024-2031, tel que soumis par le service des Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE) – Autorisation de signature de l'entente relative à l'Écocentre mobile à Cookshire-Eaton.

Résolution 2024-05-9610

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser l'agente aux travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente relative à l'Écocentre mobile de Cookshire-Eaton qui aura lieu les 11 mai et 14 septembre 2024 au garage municipal situé au 427, chemin Smith, secteur Birchton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Ressources humaines – Fin de lien d'emploi d'un journalier saisonnier.

Résolution 2024-05-9611

CONSIDÉRANT la communication reçue d'un salarié informant le conseil municipal de sa démission au poste de journalier saisonnier au service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte la démission du salarié numéro TP-BILLEA en tant journalier saisonnier au service des travaux publics;

QUE cette démission soit rétroactive au 15 avril 2024;

QUE le conseil municipal adresse ses remerciements à cette ressource pour le travail accompli au cours de ses services pour la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un journalier conducteur.

Résolution 2024-05-9612

CONSIDÉRANT la communication reçue d'un salarié informant le conseil municipal de sa démission au poste de journalier conducteur au service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte la démission du salarié numéro TP-BOUSTE en tant journalier conducteur au service des travaux publics;

QUE cette démission soit rétroactive au 18 avril 2024;

QUE le conseil municipal adresse ses remerciements à cette ressource pour le travail accompli au cours de ses services pour la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un journalier conducteur permanent saisonnier.

Résolution 2024-05-9613

CONSIDÉRANT la communication reçue d'un salarié informant le conseil municipal de sa démission au poste de journalier conducteur permanent saisonnier au service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte la démission du salarié numéro TP-LABALE en tant journalier conducteur permanent saisonnier au service des travaux publics;

QUE cette démission soit effective à compter du 9 mai 2024;

QUE le conseil municipal adresse ses remerciements à cette ressource pour le travail accompli au cours de ses services pour la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un journalier permanent saisonnier.

Résolution 2024-05-9614

CONSIDÉRANT la communication reçue d'un salarié informant le conseil municipal de sa démission au poste journalier permanent saisonnier au service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte la démission du salarié numéro TP-DESJER en tant journalier permanent saisonnier au service des travaux publics;

QUE cette démission soit rétroactive au 2 mai 2024;

QUE le conseil municipal adresse ses remerciements à cette ressource pour le travail accompli au cours de ses services pour la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Ressources humaines – Embauche d'un journalier conducteur permanent saisonnier.

Aucune embauche compte tenu du désistement de la candidature retenue pour combler le poste de journalier conducteur permanent saisonnier.

- 8) Appel d'offres pour l'approvisionnement en matériaux granulaires 2024 – Adjudication de contrat.

Résolution 2024-05-9615

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres public pour l'approvisionnement en matériaux granulaires pour l'année 2024, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

- Gravière Bouchard
- Transport-Excavation Jocelyn Ménard inc.
- Transport et Excavation Stéphane Nadeau inc.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adjuger le contrat pour l'approvisionnement en matériaux granulaires pour l'année 2024 à Gravière Bouchard inc., conformément à sa soumission datée du 20 mars 2024 et aux documents d'appel d'offres.

Le directeur général est autorisé à signer l'acceptation de cette soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Stratégie d'économie d'eau potable – Dépôt du bilan 2023 approuvé par le MAMH.

Reporté.

- 10) Entretien des plates-bandes pour l'année 2024 - Adjudication de contrat.

Reporté.

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Information - Séance de l'Agglomération le 13 mai 2024 à 19 h 30.

Avis de tenue de la séance ordinaire de l'Agglomération de Cookshire-Eaton le 13 mai prochain à compter de 19 h 30 à l'hôtel de ville.

- 2) Jean-Pierre Bergeron - Acquisition d'un réservoir de 1000 litres de mousse pour des feux d'hydrocarbures.

Résolution 2024-05-9616

Il est proposé le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement de 10 000 \$ (non taxable) à monsieur Jean-Pierre Bergeron concernant l'acquisition d'un réservoir de 1000 litres de mousse pour des feux d'hydrocarbures, sujet à l'approbation du Conseil de l'Agglomération de Cookshire-Eaton pour lequel la dépense est affectée au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 353-2024 concernant la fermeture et l'abolition du chemin Winslow – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2024-05-9617

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la fermeture et l'abolition du chemin Winslow.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2024-05-9618

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 353-2024 concernant la fermeture et l'abolition du chemin Winslow.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 354-2024 abrogeant le règlement numéro 233-2017 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2024-05-9619

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant le règlement numéro 233-2017 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2024-05-9620

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 354-2024 abrogeant le règlement numéro 233-2017 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Règlement numéro 358-2024 décrétant des travaux d'implantation d'un réseau d'aqueduc au secteur Johnville et autorisant un emprunt de 11 100 000 \$, comprenant une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre des sous-volets 1.1 et 1.2 du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 au montant maximal de 7 678 478 \$ – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2024-05-9621

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Charpentier qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant des travaux d'implantation d'un réseau d'aqueduc au secteur Johnville et autorisant un emprunt de 11 100 000 \$, comprenant une subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre des sous-volets 1.1 et 1.2 du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 au montant maximal de 7 678 478 \$.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2024-05-9622

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 358-2024 décrétant des travaux d'implantation d'un réseau d'aqueduc au secteur Johnville et autorisant un emprunt de 11 100 000 \$, comprenant une subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre des sous-volets 1.1 et 1.2 du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 au montant maximal de 7 678 478 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) *Règlement numéro 352-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton :*

4.1. Avis de motion;

Résolution 2024-05-9623

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton.*

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'encadrer davantage l'implantation de bâtiments complémentaires dans la zone industrielle I-002, à proximité de l'Aéroport de Sherbrooke.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

4.2. Adoption du projet de règlement;

Résolution 2024-05-9624

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 352-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton*.

Le présent projet de règlement numéro 352-2024 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'encadrer davantage l'implantation de bâtiments complémentaires dans la zone industrielle I-002, à proximité de l'Aéroport de Sherbrooke.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une **assemblée publique de consultation** sera tenue le jeudi 23 mai 2024, à compter de 18 h 30, à l'Hôtel de Ville de Cookshire-Eaton. Lors de cette assemblée de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. Délégation le pouvoir de fixer la consultation publique à la greffière adjointe et nomination de représentants.

Résolution 2024-05-9625

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de *Règlement numéro 352-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* afin d'encadrer davantage l'implantation de bâtiments complémentaires dans la zone industrielle I-002.

La conseillère Cindy Duquette St-Louis est nommée pour représenter le conseil municipal lors de cet événement et le conseiller Jean-Marc Dickenson est nommé comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) *Règlement numéro 356-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* :

5.1. Avis de motion;

Résolution 2024-05-9626

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton*.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de le mettre à jour selon le *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 469-18 relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse) révisé* de la MRC du Haut-Saint-François.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

5.2. Adoption du projet de règlement;

Résolution 2024-05-9627

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 356-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton*.

Le présent projet de règlement numéro 356-2024 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de le mettre à jour selon le *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 469-18 relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse) révisé* de la MRC du Haut-Saint-François.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une **assemblée publique de consultation** sera tenue le jeudi 23 mai 2024, à compter de 18 h 30, à l'Hôtel de Ville de Cookshire-Eaton. Lors de cette assemblée de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. Délégation le pouvoir de fixer la consultation publique à la greffière adjointe et nomination de représentants.

Résolution 2024-05-9628

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de *Règlement numéro 356-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* afin de le mettre à jour selon le *Règlement de*

contrôle intérimaire (RCI) numéro 469-18 relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse) révisé de la MRC du Haut-Saint-François.

La conseillère Cindy Duquette St-Louis est nommée pour représenter le conseil municipal lors de cet événement et le conseiller Jean-Marc Dickenson est nommé comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) *Règlement numéro 357-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton :*

6.1 Avis de motion;

Résolution 2024-05-9629

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton.*

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de mettre à jour les conditions d'implantation de l'usage de « gîte touristique » selon :

- le *Règlement numéro 547-23 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de modifier la dénomination ainsi que les conditions d'implantation des établissements d'hébergement touristique résidentiels sur le territoire de la MRC;*
- la *Loi sur l'hébergement touristique* et
- le *Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).*

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

6.2 Adoption du projet de règlement;

Résolution 2024-05-9630

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 357-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton.*

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de mettre à jour les conditions d'implantation de l'usage de « gîte touristique » selon :

- le *Règlement numéro 547-23 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de modifier la dénomination ainsi que les conditions d'implantation des établissements d'hébergement touristique résidentiels sur le territoire de la MRC;*
- la *Loi sur l'hébergement touristique* et
- le *Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).*

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une **assemblée publique de consultation** sera tenue le jeudi 23 mai 2024, à compter de 18 h 30, à l'Hôtel de Ville de Cookshire-Eaton. Lors de cette assemblée de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Délégation le pouvoir de fixer la consultation publique à la greffière adjointe et nomination de représentants.

Résolution 2024-05-9631

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de *Règlement numéro 357-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* afin de mettre à jour les conditions d'implantation de l'usage de « gîte touristique » selon :

- le *Règlement numéro 547-23 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de modifier la dénomination ainsi que les conditions d'implantation des établissements d'hébergement touristique résidentiels sur le territoire de la MRC*;
- la *Loi sur l'hébergement touristique* et
- le *Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*.

La conseillère Cindy Duquette St-Louis est nommée pour représenter le conseil municipal lors de cet événement et le conseiller Jean-Marc Dickenson est nommé comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Étude et adoption de règlements

Aucun.

N. Varia

- 1) Fraternité des 3 anneaux Eaton Valley Loge no. 60 – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble sis au 3, rue Principale Sud, secteur Sawyerville (lot 4 488 062).

Résolution 2024-05-9632 – Demande de reconnaissance de la Commission municipale du Québec par l'organisme « Fraternité des 3 anneaux Eaton Valley Loge no. 60 » aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble sis au 3, rue Principale Sud (lot 4 488 062).

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec (ci-après nommée la « Commission ») est saisie d'une demande de reconnaissance pour exemption des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'exempter l'organisme nommé « Fraternité des 3 anneaux Eaton Valley Loge no. 60 » du paiement des taxes foncières pour l'immeuble situé au 3, rue Principale Sud (lot 4 488 062);

CONSIDÉRANT QUE la Commission consulte la Ville de Cookshire-Eaton (ci-après nommée la « Ville ») pour qu'elle donne son opinion sur la demande;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone P-303 et permet entre-autres les usages liés au culte, à la culture, à des fins publiques et à la restauration;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que la Commission soit informée :

QUE la Ville ne s'oppose pas à la demande et s'en remet à la décision de la Commission;

QUE la Ville ne sera pas présente dans l'éventualité où la Commission tient une audience.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Terrain municipal de jeux extérieurs, secteur Johnville, partagé avec l'école primaire Notre-Dame-de-la-Paix – Demande de soutien financier au programme « En Estrie, ça bouge », volet Activité physique, sportive et de plein air du Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

Résolution 2024-05-9633

CONSIDÉRANT QUE le terrain de la cour extérieure de l'école Notre-Dame-de-la-Paix (ci-après nommée « NDP »), dans le secteur Johnville, est une propriété de la Ville de Cookshire-Eaton (ci-après nommée la « Ville »);

CONSIDÉRANT QUE ce terrain nécessite des améliorations;

CONSIDÉRANT la demande de l'école NDP à la municipalité afin de voir à l'acquisition de buts de soccer et à leur installation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut contribuer à dynamiser le secteur Johnville en offrant l'accès à un lieu rassembleur, aménagé, attrayant et sécuritaire pour les familles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'inscrit comme une ressource essentielle pour répondre à la demande de partenariat de l'école NDP afin d'améliorer et de développer les infrastructures pour un parc-école dans le secteur Johnville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville dépose la demande de subvention pour l'achat des buts de soccer et leur installation au Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans le cadre de l'appel de projets « En Estrie ça bouge! » au plus tard le 16 mai 2024, tel que déposée par le comité de la Fondation de l'école NDP;

QUE l'implication financière de cette demande soit de la responsabilité pleine et entière de l'école NDP;

QUE la directrice générale adjointe soit autorisée à signer et transmettre, pour et au nom de la Ville, ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Un citoyen demande le suivi de la municipalité quant à l'utilisation d'un terrain dans le secteur Sawyerville (lots numéros 4 487 821 et 4 488 976), dont il fut projeté de céder à un propriétaire privé. Le citoyen rappelle que la Ville ne peut procéder considérant l'utilisation d'un organisme qui doit être contacté au préalable, ce que le conseil municipal confirme.
- 2) Le représentant du Journal Le Record questionne le conseil quant au développement du secteur Birchton à l'ancien de balle, dont le conseil indique la tenue une consultation citoyenne le 14 mai prochain à compter de 11 h.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2022-05-9634

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance soit levée à 20 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe

- Je, Mario Gendron, maire de la Ville de Cookshire-Eaton, approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel que rédigé par la greffière adjointe.

- Je, Mario Gendron, maire de la Ville de Cookshire-Eaton, approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel que rédigé par la greffière adjointe, excepté pour la ou les résolution(s) numéro(s) _____
dont je soumets mon droit de veto.

Mario Gendron
Maire

Date